

un moyen qui nous permettra peut-être de combler certaines lacunes dans le domaine de l'éducation dans différentes provinces, particulièrement dans l'enseignement classique et scolaire à l'intention des adultes.

J'espère que le ministre, qui est chargé d'établir ce ministère des Communications, verra à accomplir de grandes choses dans le domaine de l'éducation des adultes. Peut-être pourra-t-il transmettre, sur un ou deux canaux, des programmes éducatifs soutenus par le gouvernement. Il pourrait peut-être ainsi pallier une difficulté qu'on trouve dans certaines provinces dans le secteur des communications éducatives.

J'espère que le ministre, lorsqu'il étudiera cette question, tiendra compte de certaines déclarations et de certaines aspirations formulées récemment par des responsables de l'éducation dans les provinces. Il admettra certes, que le gouvernement fédéral a ici une magnifique occasion de prendre les meilleurs moyens possibles pour assurer l'égalité en matière de télévision éducative à tous les Canadiens.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, quelques mots seulement au sujet d'une observation très intéressante qu'il m'a été donné de faire. Il y a quelques instants, le député de Parkdale s'est levé et a prononcé un éloquent discours dans lequel il a énuméré plusieurs choses sur lesquelles il désire, pour la gouverne de ses mandants, des renseignements de la part du ministre des Postes. De toute évidence, il y avait longtemps qu'il voulait ces renseignements, à propos du service postal et d'autres sujets relevant du ministre. De toute évidence aussi, il ne les a pas obtenus.

Or, ces renseignements-là le député essayait de les obtenir de quelqu'un qui est assis à côté de lui à la Chambre. Il n'avait qu'à tendre le bras pour le toucher. Si je signale la chose ici, c'est parce que le premier ministre nous a beaucoup parlé, au cours des dernières élections, de la nécessité d'améliorer les communications dans notre pays et de la manière dont il entendait s'y prendre pour le faire. A l'entendre son gouvernement allait être un gouvernement de dialogue, il y aurait dialogue entre le peuple et le gouvernement et le gouvernement et le peuple se rapprocheraient davantage car ils se comprendraient mieux. Pour la première fois, il y aurait des échanges considérables.

Mesdames et messieurs, ou plutôt, monsieur le président...

Une voix: Vous jouez pour la tribune!

L'hon. M. Hees: Si, comme moi, vous aviez regardé la tribune et vu les gens charmants qui s'y trouvent, vous comprendriez pourquoi j'ai parlé de la sorte.

Ce qui est arrivé indique justement quelle valeur on peut attacher aux promesses électorales du premier ministre. Nous avons deux membres du même gouvernement dont l'un est ministre et l'autre, secrétaire parlementaire; ils sont assis côte à côte à la Chambre et ils sont incapables de se parler. Comme le député de Parkdale l'a signalé, il n'a pu obtenir aucun des renseignements qu'il a demandés concernant cette affaire importante du ministère des Postes.

C'est, me semble-t-il, le commencement d'une révélation récente quant à l'écart de crédibilité. Cet écart a été la plaie des chefs d'État dans tous les pays du monde, M. Wilson, M. Johnson et le général de Gaulle pour ne citer qu'eux. Il semble maintenant que notre premier ministre en soit à son tour la victime. C'est peut-être pour cela que nous avons lu avec un très vif intérêt dans les journaux de samedi dernier, les derniers rapports du Gallup, selon lesquels la majorité des Canadiens seraient mécontents du gouvernement actuel. Nous en avons la preuve dans le fait que les promesses électorales du premier ministre n'ont tout bonnement pas été tenues.

(L'article est adopté.)

Les articles 8 à 12 inclusivement sont adoptés.

M. le président: Nous allons maintenant passer à la Partie III, le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Sur l'article 13—*Création du ministère.*

[Français]

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, en présentant, il y a quelques jours, le projet de loi à l'étude, le premier ministre (M. Trudeau) en indiquait l'objectif, d'ailleurs très simple: améliorer les structures administratives du gouvernement pour lui permettre de s'attaquer de façon plus efficace encore aux inévitables problèmes, permanents et nouveaux, auxquels le pays doit et devra faire face. Le même souci avait présidé à la réforme de la procédure parlementaire et à la réforme du fonctionnement du cabinet.

Toute institution qui se respecte se met ainsi, de temps à autre, à la page, bref, rajeunit ses cadres.